



CTL 11 OCTOBRE 2018

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Le Comité Technique d'aujourd'hui se réunit, comme nous vous l'avons précisé, pour une seconde convocation. Il était prévu à l'ordre du jour d'évoquer notamment le projet de réorganisation 2019 du réseau DDFIP, un projet refusé par l'ensemble des organisations syndicales. Cet ordre du jour est désormais caduque, puisque votre projet de fermeture de la trésorerie de LIESSE n'a pas été validé par le ministre.

C'est bien évidemment une grande satisfaction pour la CGT Finances Publiques 02. Nous y voyons le résultat concret de plusieurs mois de travail. Un travail auprès des agents de notre administration, qui se sont fortement mobilisés contre les restructurations et la liquidation de notre réseau. Cette décision est aussi le résultat de notre travail collectif avec les élus locaux de notre département. En effet, nos interventions nombreuses vis à vis des collectivités locales et des parlementaires ont enfin trouvé un écho favorable.

Ce fut le cas notamment lors d'une réunion publique organisée par la mairie de LIESSE, où, ensemble, OS, élus locaux et population, nous avons décidé de tout mettre en œuvre pour maintenir la Trésorerie. Nous étions nombreux, ce jour là, à revendiquer, le droit de vivre et travailler dans l'Aisne. Force est de constater que cette revendication a du sens et qu'elle est partagée par une part croissante de la population.

Par ailleurs, cette décision du ministre, Madame la Présidente nous ramène à une question souvent évoquée dans cette instance, mais toujours restée sans réponse. Que fait on quand la concertation échoue ?

A ce titre, la trésorerie de Liesse était un cas d'école : les OS ont unanimement refusé la fermeture, les élus locaux vous ont fait savoir leur hostilité vis à vis de cette fermeture et les citoyens, en général, commencent à refuser de plus en plus massivement cet abandon de notre territoire par les services de l'Etat.

Or, face à cette situation, ces avis convergents contre vos projets, quelle a été votre réaction, Madame la Présidente ... aucune ...

Quand la concertation échoue, vous continuez, sans tenir compte de rien ni de personne. Et bien, vous faisiez fausse route. Quand la concertation vous rend son verdict, et que celui est clairement négatif, on abandonne son projet et on revoit sa copie. Sinon pourquoi faire une concertation.

C'est avec un grand plaisir que nous saluons la décision du Ministre. La CGT continuera de militer pour la défense de notre réseau de proximité et de nos emplois. Pour cela nous frapperons à toutes les portes, nous activerons tous nos réseaux. Le service public a de l'avenir, notre réseau a de l'avenir parce que tous ensemble nous le défendrons.

Laon, le 11 octobre 2018